

Royaume du Maroc



**S.M.A.R.T. TOURISME**  
SDR TPME SOUSS MASSA

**S.M.A.R.T. Tourisme**

CRÉATEUR D'OPPORTUNITÉS À VOS CÔTÉS



# Règlement de l'appel à projets N°2

## Pour l'accompagnement, l'appui technique et financier des TPME Touristiques de la Région Souss Massa

Edition Février 2024

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur



Wilaya Région Souss Massa

Royaume du Maroc



Ministère du Tourisme, de l'Artisanat  
et de l'Économie Sociale et Solidaire



Tourism Engineering  
and Investment  
**SMIT MOROCCO**



Chambre De Commerce  
d'Industrie et de Services - Souss Massa

**S.M.A.R.T. Tourisme ( SDR pour la Promotion des TPME Touristiques - SM )**  
Souss Massa Accompagnement et Renforcement des TPME en Tourisme  
Imm. Igoudar - Av. des FAR - 80 000 Agadir Maroc - Tél. : +212.528.84.42.84  
[www.smarttourisme.com](http://www.smarttourisme.com) Email : [contact@smarttourisme.com](mailto:contact@smarttourisme.com)







## Sommaire

<b>1. Contexte et objectifs</b>	<b>3</b>
<b>2. Offre de service du programme</b>	<b>4</b>
<b>3. Eligibilité</b>	<b>5</b>
3.1 Taille de l'entreprise	5
3.2 Volet création d'entreprises	5
3.3 Volet TPMET existantes (Programme de transformation)	6
3.4 Filières touristiques et écosystèmes prioritaires	7
<b>4. Organisation de l'appel à projets</b>	<b>9</b>
4.1 Calendrier prévisionnel	9
4.2 Dispositif d'accompagnement	9
4.3 Dispositif de financement	10
<b>5. Modalités de sélection</b>	<b>10</b>
5.1 Evaluation des dossiers de candidatures	10
5.2 Notation	11
5.3 Modalités de suivi et de diffusion des résultats	12
<b>6. Modalités de soumission des projets</b>	<b>13</b>
6.1 Délai	13
6.2 Documents requis pour la création d'entreprise	13
6.3 Documents requis pour le programme de transformation	14
<b>7. Modalités administratives et juridiques</b>	<b>15</b>
7.1 Modalités de contrôle	15
7.2 Confidentialité et protection des données à caractère personnel	15
7.3 Respect de la réglementation liés aux aspects environnementaux	16
7.4 Respect de la réglementation et du code du travail au Maroc	16







## 1. Contexte et objectifs

Fort du succès rencontré par la première édition de l'appel à projets dédié à l'accompagnement, l'appui technique et financier des Très petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) Touristiques de la région Souss Massa, [S.M.A.R.T. Tourisme](#)<sup>1</sup> (SDR TPME touristiques Souss Massa) relance cette initiative capitale avec son deuxième appel à projets. Ce nouveau chapitre s'inscrit dans une démarche volontariste de soutien à l'entrepreneuriat et à l'investissement au cœur de la dynamique touristique régionale de Souss Massa. L'année précédente a vu la sélection de plus de 90 projets TPME touristiques, avec une prédominance marquée pour le secteur de l'animation, répondant ainsi à un besoin crucial de la destination touristique d'Agadir Souss Massa en matière de diversification et d'enrichissement de son offre touristique. La nouvelle feuille de route touristique confirme ce choix et aspire à développer davantage cette destination qui prévoit principalement les deux filières Beach & Sun et Ocean Waves. C'est dans cette optique que le deuxième appel à projets sera dédié aux zones littorales emblématiques de Souss Massa ( la baie d'Agadir, de Taghazout et d'Imssouane....). L'effort portera sur le soutien à l'animation touristique et à l'innovation, ainsi que sur la structuration des TPME touristiques, par la mise en place d'outils stratégiques, de politiques d'accompagnement et d'un investissement conséquent.

Cette démarche est soutenue par un réseau de partenaires associés de premier plan, incluant la Wilaya de la région Souss Massa, le Ministère du Tourisme de l'Artisanat de l'Économie Sociale et Solidaire, le Conseil Régional Souss Massa, la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique, la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services du Souss Massa ainsi que le programme de l'économie bleue, le Centre régional d'investissement, le Conseil régional de tourisme avec l'ensemble des ses associations professionnelles affiliées et la Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST) .... Ces collaborations illustrent l'engagement commun des acteurs du tourisme pour soutenir lors de ce deuxième appel à projet un minimum de 70 projets à forte valeur ajoutée et faire d'Agadir Souss Massa une destination toujours plus attrayante, innovante et dynamique au niveau du tourisme balnéaire et côtier.

Cet appel à projets est donc une invitation à contribuer, par votre engagement et vos initiatives, à l'enrichissement et à la densification de l'offre touristique littorale en conformité avec la nouvelle feuille de route. L'accent sera mis sur l'animation touristique et les activités de loisirs. Quant à la gestion de ce programme ambitieux, elle sera assurée dans le respect des procédures établies, garantissant ainsi une mise en œuvre efficace et conforme aux ambitions de la région. Rejoignez-nous dans cette aventure prometteuse pour façonner ensemble l'avenir du tourisme dans la destination d'Agadir Souss Massa.

---

<sup>1</sup> **S.M.A.R.T. Tourisme: Souss Massa Accompagnement et Renforcement des TPME en Tourisme**







## 2. Offre de service du programme

A travers ce programme d'appui à la TPME touristique, SMART Tourisme assure aux entreprises sélectionnées définitivement à l'issue de cet Appel à Projet :

- L'appui technique et expertise à travers la prise en charge du coût des études, du conseil, de l'assistance technique, de la formation et pouvant atteindre jusqu'à 90% du coût de l'accompagnement, à condition que ce montant ne dépasse pas 20% du montant total de l'investissement.
- Le soutien à l'investissement pour améliorer la rentabilité à travers des primes d'investissement pouvant couvrir une partie du montant d'investissement, à savoir :
  - 10% pour les produits d'hébergement
  - 30% pour les produits/projets de loisirs et d'animation
  - 50% pour les projets portant sur l'innovation et la créativité
- Le réseautage, l'accès aux financements bancaires, aux compétences et aux marchés.

Le tableau ci-après récapitule les pourcentages et plafonds des subventions par filières et par type/taille d'entreprises :

	10% de subvention aux hébergements	30% de subvention aux projets d'animation et loisirs	50% de subvention aux projets innovants et créatifs
TPE	<b>100 000 DH</b>	<b>300 000 DH</b>	<b>500 000 DH</b>
PE	<b>400 000 DH</b>	<b>1 000 000 DH</b>	<b>2 000 000 DH</b>
ME	<b>1 200 000 DH</b>	<b>4 000 000 DH</b>	<b>6 000 000 DH</b>

Le document en annexe répertorie les différentes possibilités de financement offertes par d'autres organismes d'appui à l'entrepreneuriat régional (liste non exhaustive).

Cette offre de service s'adresse aux entreprises touristiques existantes et nouvelles à créer répondant aux critères d'éligibilité ci-après.

S'agissant des entreprises existantes, le programme de transformation consiste en l'amélioration du plan d'affaire de l'entreprise à travers l'injection et l'intégration de nouvelles activités et nouveaux concepts en adéquation avec les nouveaux besoins et attentes de la clientèle en termes de services, d'animation, du digital, de TIC etc.

Dans cette perspective, S.M.A.R.T. Tourisme met à votre disposition des experts reconnus pour vous accompagner depuis le diagnostic jusqu'à l'opérationnalisation du programme de la transformation.







### 3. Eligibilité

#### 3.1 Taille de l'entreprise

Le programme d'appui de S.M.A.R.T. Tourisme s'adresse aux entreprises ou futures entreprises suivantes :

Très petite entreprise (TPE)	Petite entreprise (PE)	Moyenne entreprise (ME)
Investissement inférieur à 3 millions de dirhams	Investissement entre 3 et moins de 10 millions de dirhams	Investissement entre 10 et 30 millions de dirhams

Il touche deux volets à savoir: la création de nouvelles entreprises et la transformation d'entreprises existantes.

#### 3.2 Volet création d'entreprises

Les conditions d'éligibilité pour les créateurs d'entreprise sont comme suit :

- Le candidat est un particulier ou une personne morale souhaitant créer une TPE-PME de l'une des tailles ci-dessus ;
- La TPMET créée sera implantée dans la région Souss Massa, dans l'un des écosystèmes prédéfinis ci-après en 3.4 ;
- La TPMET sera issue de l'une ou des filière(s) suivante(s): l'hébergement, la restauration, l'animation et les loisirs, le sport et le bien-être<sup>2</sup>.
- Le candidat doit, de préférence, avoir une expérience professionnelle ou à défaut, une vocation pour le domaine du tourisme ou encore une certification d'expertise professionnelle (cas de certaines filières particulières comme les activités de l'escalade, de la spéléologie, de la plongée sous-marine, etc.).
- Le candidat personne morale peut être une société en cours de création ou une société créée ayant moins d'une année d'exploitation.

<sup>2</sup> Les filières demandant un agrément spécifique à savoir : guide officiel, transport touristique et agences de voyages ne sont pas concernées par le programme de nouvelles créations étant donné que l'exercice de leurs fonctions dépend de l'octroi d'un agrément du Ministère du tourisme et des autorités compétentes.







### 3.3 Volet TPMET existantes (Programme de transformation)

Les entreprises touristiques concernées<sup>3</sup> qui souhaitent mener un programme de transformation doivent répondre aux conditions d'éligibilité suivantes :

- entreprise TPE-PME de l'une des tailles citées précédemment<sup>4</sup> ;
- implantée sur le territoire géographique de la Région Souss Massa dans l'un des écosystèmes prédéfinis ci-dessous en 3.4 ;
- justifiant d'une exploitation permanente ou discontinue depuis au moins d'une année ;
- issue des filières suivantes : l'hébergement, la restauration, les agences de voyages, le transport touristique, le guidage, l'animation et les loisirs, le sport et le bien-être ;
- autorisée et/ou classée et en situation légale ;
- n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

<sup>3</sup> Il est à préciser que les soumissionnaires figurant sur la blacklist de la banque mondiale (Partenaire du programme dans le cadre du projet de l'économie Bleue : <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/procurement/debarred-firms>) ne sont pas éligibles pour le présent Appel à Projet.

<sup>4</sup> Voir tableau de la section 3.1 : Éligibilité / taille de l'entreprise







### 3.4 Filières touristiques et écosystèmes prioritaires

Les filières et activités touristiques concernées ainsi que les écosystèmes prioritaires sont les suivants :

Filières touristiques <sup>5</sup>	Activités touristiques	Agadir (Baie d'Agadir et lieux touristiques <sup>6</sup> )	Taghazout (Station & village)	Littoral de la Région Sous Massa <sup>7</sup>
Hébergement <sup>8</sup>	Structures d'hébergement alternatif, thématique et autres formes d'hébergement conventionnels classées	✓	✓	✓
Evènementiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spectacles sons &amp; lumières,</li> <li>• Animations nocturnes variées</li> </ul>	✓	✓	✓
Activités nautiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Club de sports nautiques, catamarans, Surf, planche à voile, kite surf, voile, paddle board, plongée sous-marine, base nautique, parachute ascensionnel, excursion en mer, jeux tractés, ski nautique ou wakeboard, pêche touristique, canoë, Kayak, overboat électrique...</li> </ul>	✓	✓	✓
Loisirs & autres formes d'animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parcs d'aventures</b> : Fun Park, manèges, parc d'aventures,...</li> <li>• <b>Parcs de loisirs</b> : aires de jeux extérieures, loisirs de plage (beach club), location de matériel, paintball, parc à trampolines (aquatiques ou non), club enfants...</li> <li>• Gonflables aquatiques</li> <li>• Plage musicale</li> <li>• Biblio-plage</li> <li>• Ateliers créatifs et ludiques</li> <li>• Cinéma en plein air</li> <li>• Simulateur de surf</li> </ul>	✓	✓	✓
Activités touristiques Sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beach volley, football, muscle &amp; health park,</li> <li>• Cross fit park</li> </ul>			

<sup>5</sup> Le symbole ✓ renvoie sur la filière touristique et non sur le détail de l'activité touristique

<sup>6</sup> La Baie d'Agadir à travers ses espaces touristiques notamment la mer, la plage/sable, la corniche, les hôtels et restaurants et l'arrière des hôtels autour de l'avenue Mohamed V....

<sup>7</sup> Littoral de la région Sous Massa : plage d'Imouane, plage d'Aghroud, plage d'Imi Ouaddar, plage de Madraba, plage d'Anza, plage d'Inezgane (près de Sidi Toual), plage de Tifnit, plage d'Aglou, plage de Sidi Boufdaïl....

<sup>8</sup> la filière hébergement est surtout concernée par les projets de transformation







	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Club de plage (tyrolienne, jeux gonflables, toboggans, trampoline, pédalo.</li> <li>• Beach mini-golf</li> </ul>	✓	✓	✓
<b>Restauration destinés aux touristes à proximité des ressources touristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Café littéraire/historique</li> <li>• Kiosque de restauration</li> <li>• Restaurant authentique avec animation ou vue panoramique</li> <li>• Table paysanne</li> <li>• Food truck, Chiringuitos, kiosque</li> <li>• Dîner croisière,</li> <li>• Ateliers de cuisine, dégustation</li> </ul>	✓	✓	✓
<b>Bien-être pour les touristes et valorisant les ressources naturelles et culturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPA</li> <li>• Aquafitness, aquagym</li> <li>• Yoga, stretching, pilates</li> <li>• Danse et gym</li> <li>• Méditation...</li> </ul>	✓	✓	✓
<b>Agence de voyages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kiosque digital de commercialisation des circuits touristiques ...</li> </ul>	✓	✓	✓
<b>Transports sous la forme d'activités de loisirs touristiques<sup>9</sup> (divertissement et découverte)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transports écologiques (VTT, Vélo électrique, trottinette électrique, quad électrique, scooter électrique, hoverkart, velibs...),</li> <li>• Bateaux balade;</li> <li>• Visites en bus à arrêts multiples (Hop on hop off bus)...</li> </ul>	✓	✓	✓
<b>Guidage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audioguides d'interprétation de patrimoine et atouts touristiques</li> <li>• Cartes touristiques interactives</li> </ul>	✓	✓	✓
<b>Autre(s) filière(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités d'animation et de loisirs créatives et innovantes</li> <li>• kiosques de produits de terroir et/ou artisanaux à caractère touristique.</li> </ul>	✓	✓	✓

Les projets issus des filières d'animation et loisirs ainsi que ceux ayant un caractère innovant seront privilégiés dans le processus de sélection étant donné que l'objectif principal du programme est d'enrichir l'offre d'animation de la destination régionale d'Agadir Souss Massa.

<sup>9</sup> Le transport touristique classique ((bus, minibus, 4\*4...) n'est pas concerné par le processus de création.







## 4. Organisation de l'appel à projets

### 4.1 Calendrier prévisionnel

<b>Etape 1</b>	<b>Lancement de l'appel à Projet</b>	Le 15/02/2024
<b>Etape 2</b>	<b>Candidatures à l'appel à projets</b> Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au maximum au 15 mars 2024 à 18h00	du 15/02/24 au 15/03/24
<b>Etape 3</b>	<b>Sélection des projets :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyse des dossiers de candidatures et présélection ;</li> <li>● Entretien individuel &amp; diagnostic approfondi ;</li> <li>● Sélection définitive par la Commission Locale de Sélection des porteurs de projets et entreprises.</li> </ul>	Avril- Juin 2024
<b>Etape 4</b>	<b>Accompagnement</b> ( assistance technique, incubation,formation...)	Juillet - Octobre 2024
<b>Etape 5</b>	<b>Déblocage des subventions / prime d'investissement</b>	Après la période d'accompagnement

### 4.2 Dispositif d'accompagnement

Suite à la sélection des bénéficiaires pour les nouvelles créations ou pour la transformation, une convention sera signée entre S.M.A.R.T. Tourisme et le bénéficiaire. Par la suite, S.M.A.R.T. Tourisme va assurer un accompagnement<sup>10</sup> qui se compose principalement des points suivants :

- Un diagnostic approfondi adapté ;
- Une assistance technique des projets ;
- Des formations en présentiel et en E-learning notamment sur des thématiques liées:
  - aux aspects de gestion de l'entreprise (le business plan, la gestion des ressources humaines, le juridique, la fiscalité, la législation touristique, etc) ;
  - aux différentes filières touristiques (par exemple : techniques d'accueil, développement des produits touristiques innovants, nouvelles tendances dans les produits et services touristiques, promotion et commercialisation, digitalisation, gestion des coûts, hygiène et sécurité alimentaire, etc).
- Un programme d'incubation consistant en un accompagnement personnalisé pour les

<sup>10</sup> L'ensemble de cette phase est prise en charge à hauteur de 90% sans que le montant global ne dépasse 20% du montant total de l'investissement.







nouvelles créations si nécessaire.

#### 4.3 Dispositif de financement

Les projets retenus qui ont demandé un financement vont bénéficier d'une subvention ou d'une prime d'investissement selon les modalités qui seront définies dans l'accord de subvention entre S.M.A.R.T. Tourisme et le bénéficiaire.

Ledit accord définira les engagements et les responsabilités de chacune des parties dans la mise en œuvre des projets (modalités de l'octroi du financement, modalités de décaissements et de gestion de la subvention, exigences en termes de délais de réalisation, de suivi et de reporting...).

La hauteur du financement (de 10% à 50% du montant de l'investissement) sera déterminée selon 3 critères :

- le type d'entreprise TPE-PME de l'une des tailles citées précédemment.
- le type du projet :
  - hébergement,
  - animation et loisirs<sup>11</sup>,
  - Toutes les filières touristiques qui proposent des projets innovants et créatifs;

Le caractère d'innovation sera apprécié sur la base des critères suivants :

- Géographique (projet sans précédent dans la région SM) ;
- Innovant au niveau technique et/ou technologique ;
- Valorisant des pratiques écologiques et durables
- Intégrant une démarche qualité (ex : label) ;
- Projet réalisable et viable.

L'appréciation définitive du caractère d'innovation relève de la compétence de la commission locale de sélection des projets (CLS).

## 5. Modalités de sélection

### 5.1 Evaluation des dossiers de candidatures

- **La première étape:** est l'analyse des dossiers sur la base du dossier de candidature et des documents justificatifs présentés par chaque candidat.
- **La deuxième étape:** concernera les candidats retenus suite à l'analyse des dossiers qui bénéficieront d'un diagnostic approfondi de leur candidature, à travers

<sup>11</sup> Toute activité économique à caractère touristique destinée aux touristes internationaux et nationaux, située dans un des écosystèmes touristiques.







des entretiens individuels sur site et en présence d'experts spécialisés selon la filière concernée.

- **La troisième étape:** les projets sélectionnés à l'issue de la deuxième étape seront soumis à l'appréciation de la Commission Locale de Sélection pour la décision finale.

La CLS est l'organe mis en place pour assurer cette troisième phase d'évaluation. sa mission consiste en:

- L'instruction et la validation des demandes des entreprises/porteurs de projets, pour bénéficier du programme d'appui de S.M.A.R.T. Tourisme.
- La validation de la liste des projets retenus pour bénéficier du programme d'appui .

## 5.2 Notation

Tous les dossiers de candidature seront soumis à une évaluation sur la base de critères objectifs afin d'attribuer une note à chaque projet sur 100. Seuls les projets ayant une note supérieure ou égale à 60 sur l'ensemble des étapes d'évaluation pourront être retenus.

Les candidats non retenus pourront postuler lors des prochaines éditions qui seront annoncées ultérieurement.

A titre indicatif, les critères d'évaluation des projets sont déclinés dans le tableau suivant :

Critères principaux	Notation
<b>Enjeux d'avenir - ressenti sur le projet</b> (Mission et objectifs, Justification du projet et cohérence avec l'objectif du programme, Projet agrégateur, Modèle duplicable)	5
<b>Présentation du projet</b> (Idée et avancement du projet/ Présentation générale du projet / de l'entreprise, Projet qui n'a jamais bénéficié d'accompagnement ou de subvention publiques, Gestion des risques)	10
<b>Catégorie de projet</b> (Filières prioritaires : animation et loisirs...)	20
<b>Lieu d'implantation</b> (Projet/Entreprise situé(e) dans l'un des écosystèmes prioritaires)	15







<p><b>Créativité et innovation</b> (Projet innovant, Projet répondant aux tendances actuelles du tourisme)</p>	10
<p><b>Présentation du porteur de projet</b> (Genre, Âge, Qualification, Niveau d'expérience en business/management, Niveau d'expérience en tourisme, Motivation, dynamisme et ténacité du candidat)</p>	10
<p><b>Modèle économique</b> (Etude de marché / Demande prévisionnelle, Positionnement par rapport à la concurrence, Viabilité)</p>	7
<p><b>Financement</b> (Garanties financières / Apport personnel - minimum 20% d'investissement -, Montant global d'investissement, Rentabilité du projet, Plan de financement)</p>	8
<p><b>Valorisation du patrimoine régional</b> (Apport du projet en termes de rayonnement pour la région, Apport du projet en termes de dynamique régionale, Mise en valeur du patrimoine du Souss Massa)</p>	5
<p><b>Pertinence sociale &amp; environnementale</b> (Insertion des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables, nombre d'emplois à créer, implication des communautés locales, création de valeur ajoutée au niveau local, impact tangible positif pour l'environnement ou minimisation de l'impact négatif)</p>	10
<p><b>TOTAL</b></p>	<b>/100</b>

### 5.3 Modalités de suivi et de diffusion des résultats

A l'issue du processus de sélection des candidatures, les candidats ne répondant pas aux critères d'éligibilité seront écartés. Ces mêmes candidats pourront déposer leur candidature de nouveau et ce, autant de fois qu'ils le souhaitent lors des prochains appels à projet.

D'autre part, les candidats ayant remis un dossier incomplet recevront une notification de la part de S.M.A.R.T. Tourisme et devront soumettre les pièces manquantes dans un délai de quinze jours calendaires faute de quoi, il seront écartés également.

Suite à la sélection des candidatures, les candidats retenus seront notifiés par email.

Concernant le financement, le nombre de candidatures retenues tiendra compte de l'enveloppe globale allouée au programme.







## 6. Modalités de soumission des projets

### 6.1 Délai

L'appel à projets a lieu du 15 février 2024 au 15 mars 2024.

Le dossier de candidature complet doit être déposé entre le 15 février 2024 au 15 mars 2024 à 18h00.

- Soit, par voie électronique sur la plateforme [smarttourisme.net](http://smarttourisme.net) ;
- Soit, Déposé physiquement au siège social de S.M.A.R.T. Tourisme (SDR TPMET SM) à l'adresse suivante Immeuble Igoudar étage 4, avenue des FAR, 80 000 Agadir MAROC
- Soit, envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante:  
S.M.A.R.T. Tourisme (SDR TPMET SM), Immeuble Igoudar étage 4, avenue des FAR, 80 000 Agadir MAROC

### 6.2 Documents requis pour la création d'entreprise

Tout acte de candidature doit être déposé via le formulaire de candidature en ligne, sur la plateforme dédiée: [www.smarttourisme.net](http://www.smarttourisme.net)

Un formulaire de candidature en version papier peut également être récupéré au siège de **S.M.A.R.T. Tourisme (SDR TPMET SM)** sis à l'immeuble Igoudar étage 4, appartement n°30 Boulevard des FAR à Agadir et remis en mains propres, avec accusé de réception.

#### Check-list des pièces à fournir pour la création d'entreprise

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR LES PARTICULIERS	
<input type="checkbox"/>	Le présent dossier de candidature dûment complété, daté, signé et légalisé
<input type="checkbox"/>	Une copie conforme de la CIN du candidat
<input type="checkbox"/>	Le CV actualisé du candidat mentionnant ses expériences professionnelles
<input type="checkbox"/>	Une preuve de financement en fond propre d'au moins 20% du montant de l'investissement (attestation bancaire, déclaration sur l'honneur légalisée...)
<input type="checkbox"/>	Une preuve de propriété ou de location du lieu d'exploitation / domiciliation (titre foncier, titre de propriété, contrat de bail, pré-contrat de location...)







PIÈCES OBLIGATOIRES POUR LES PERSONNES MORALES	
<input type="checkbox"/>	Le présent dossier de candidature dûment complété, daté, signé par une personne habilitée et cacheté ou légalisé
<input type="checkbox"/>	Une copie de la CIN du gérant de la société
<input type="checkbox"/>	La délégation de signature au profit de la personne habilitée à engager la structure, le cas échéant
<input type="checkbox"/>	Le modèle 7 du registre du commerce datant de moins d'un mois pour les sociétés ayant moins d'une année d'exploitation.
<input type="checkbox"/>	Une preuve de financement en fond propre d'au moins 20% du montant de l'investissement (attestation bancaire, déclaration sur l'honneur légalisée...)
<input type="checkbox"/>	Une preuve de propriété ou de location du lieu d'exploitation / domiciliation (titre foncier, contrat de bail...)
<input type="checkbox"/>	Un état de tous litiges en cours, intentés contre l'entreprise (le cas échéant)

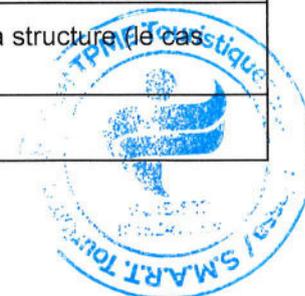
PIÈCES OPTIONNELLES POUR TOUS LES CANDIDATS	
<input type="checkbox"/>	Le plan d'affaire (business plan)
<input type="checkbox"/>	Des lettres de recommandation
<input type="checkbox"/>	Tout document jugé utile à la présentation du projet

### 6.3 Documents requis pour le programme de transformation

Tout acte de candidature doit être déposé via le formulaire de candidature en ligne, sur la plateforme dédiée: <https://smarttourisme.net/>

Un formulaire de candidature en version papier peut également être récupéré au siège de **S.M.A.R.T. Tourisme (SDR TPME SM)** sis à l'immeuble Igoudar étage 4, appartement n°30 Boulevard des FAR à Agadir et remis en mains propres, avec accusé de réception.

PIÈCES OBLIGATOIRES	
<input type="checkbox"/>	Le présent dossier de candidature dûment complété, daté, signé par une personne habilitée et cacheté ou légalisé
<input type="checkbox"/>	La délégation de signature au profit de la personne habilitée à engager la structure (le cas échéant)
<input type="checkbox"/>	Le modèle 7 du registre du commerce datant de moins d'un mois







<input type="checkbox"/>	Les bilans des deux derniers exercices dûment certifiés par la Direction Générale des Impôts. Pour les sociétés ayant moins de deux ans d'activité, un seul est requis.
<input type="checkbox"/>	Un état de tous litiges en cours, intentés contre l'entreprise (le cas échéant)
<input type="checkbox"/>	La dernière déclaration de la CNSS

PIÈCES OPTIONNELLES	
<input type="checkbox"/>	Tout document jugé utile à la présentation du projet

## 7. Modalités administratives et juridiques

### 7.1 Modalités de contrôle

Des contrôles seront effectués par S.M.A.R.T. Tourisme a posteriori de la période d'accompagnement et, en cas de financement, suite au versement de la subvention ou prime d'investissement. Des justificatifs pourront être demandés aux bénéficiaires afin d'attester du respect des critères mentionnés dans le présent règlement d'appel à projets. Dans le cas où le bénéficiaire ne pourrait produire ces justificatifs, S.M.A.R.T. Tourisme se réserve le droit d'engager :

- toute procédure nécessaire afin de récupérer la subvention précédemment attribuée ;
- des poursuites pénales à l'encontre du bénéficiaire.

### 7.2 Confidentialité et protection des données à caractère personnel

Conformément à notre charte éthique ([disponible ici](#)), il est de notre devoir ainsi que de la part de l'ensemble de nos parties prenantes, de respecter la confidentialité ainsi que la vie privée des tiers à toutes les étapes de la relation entre S.M.A.R.T. Tourisme et ses bénéficiaires.

Les informations, savoir-faire et idées des bénéficiaires qui sont transmises à S.M.A.R.T. Tourisme ont une valeur très élevée. Pour cette raison, nous encadrons de manière rigoureuse la circulation d'information et la confidentialité.

Cette dernière est un principe inviolable respecté par tous nos collaborateurs. Il nous incombe, par conséquent, de respecter les réglementations en matière de traitement de toutes les données à caractère personnel en interne et en externe.

En communiquant leurs données personnelles dans le cadre du présent appel à projets pour l'accompagnement et l'appui technique et financier des TPME, les candidats acceptent







d'être contactés exclusivement dans ce cadre par S.M.A.R.T. Tourisme et ses partenaires (invitations à remettre des pièces complémentaires, information sur l'état d'avancement de la procédure, information sur les candidats retenus, invitation à participer à des événements en qualité de bénéficiaire...).

Les données personnelles ne feront l'objet d'aucune autre utilisation ultérieure. Les candidats sont informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, et de suppression auprès de S.M.A.R.T. Tourisme. Par courrier : S.M.A.R.T. Tourisme , immeuble Igoudar étage 4, Av des FAR, 80000 Agadir MAROC ou par email : [contact@smarttourisme.com](mailto:contact@smarttourisme.com)

### **7.3 Respect de la réglementation liés aux aspects environnementaux**

Les candidats retenus dans le cadre du programme d'appui de S.M.A.R.T. Tourisme devront se conformer, en matière environnementale, aux exigences réglementaires en vigueur au Maroc.

Les clauses spécifiques à la conformité en matière environnementale, seront également transposées dans les conventions conclues avec les porteurs de projets.

### **7.4 Respect de la réglementation et du code du travail au Maroc**

Les candidats retenus dans le cadre du programme d'appui de S.M.A.R.T. Tourisme s'engagent à opérer dans le respect total des lois relatives au travail en général et au travail des enfants en particulier, notamment :

- L'interdiction d'employer des enfants de moins de 15 ans ;
- Les enfants de 15 à 18 ans ne peuvent pas réaliser un travail mettant en péril leur scolarité ou leur développement social, moral ou physique ;
- Toute sorte de travail forcé et toute forme d'exploitation sont interdites.







## ANNEXE

## Outils de financement complémentaire

Programmes de financement	Projets cibles	Montant	Taux	Contact
<b>Programme "Go Siyaha"</b>	Les entreprises touristiques souhaitant proposer des produits d'animations novateurs et les entreprises touristiques souhaitant une transition vers des pratiques plus durables et innovantes.	- 35% pour les projets d'animation touristique entre 1 et 10 MDH TTC  -30% pour les projets d'hébergement adossés à l'animation touristique < 10 MDH TTC  -Croissance verte, 40% pour les projets d'un montant total < à 10 MDH  -Conseil et Expertise Technique	Prime à l'investissement	Maroc PME <a href="https://marocpme.gov.ma">https://marocpme.gov.ma</a>
<b>Initiative Souss Massa</b>	Projet d'investissement y compris touristique (convention avec la SDR TPMET avec un financement de crédit sans intérêts ni garantie complémentaire allant jusqu'à 200 000 Dhs )	25% du programme d'investissement Plafond : 200 000 DH. Montant à affecter à l'équipement uniquement	0% sans garantie	<a href="https://smdinitiative.com">https://smdinitiative.com</a> Tél: +212 528 84 85 11 Fax: +212 528 84 85 11
<b>Al Moustatmir Assyahi</b>	Lignes de crédits	Jusqu'à 90% du coût d'investissement Plafond : 20 million DH	Taux d'intérêt : 4,2% Durée de remboursement : 12 ans avec différé de paiement de 2 ans.	Crédit Agricole du Maroc  Dans le cadre de convention avec la SMIT/ministère du tourisme
<b>Al Moustatmir Attourahi Tajdid Iwaa Siyahi</b>	Adaptés à chaque type de produit en fonction de son besoin de financement			
<b>Pack Assayaha Al Qarouia</b>	Lignes de crédits spécifiquement dédiées aux investisseurs et porteurs de projets, tout	Plafond de besoin de financement en dette : 1.2 Million DH	Taux d'intérêt : 1.75%	Crédit Agricole du Maroc







	actif touristique confondu, en milieu rural et dont			Dans le cadre de convention avec la SMIT )
<b>Réseau Entreprendre</b>	Projet d'investissement de tous les secteurs d'activité	Entre 50 000 DH et 225 000 DH	Taux d'intérêt : 0% Aucune garantie n'est exigée	<a href="https://www.reseau-entreprenre.org/maroc/">https://www.reseau-entreprenre.org/maroc/</a> Tél : 05228-71117
<b>Crédit Intelak</b>	Crédits d'investissement ou d'exploitation	90% du programme d'investissement Plafond : 1 200 000 DH	Taux d'intérêt : 2% HT Frais de dossier : Gratuit Prime d'assurance préférentielle: 0,1% HT	<a href="http://www.intelaka.ma/">http://www.intelaka.ma/</a> Tel : (212) 639 511 330 <a href="https://www.tamwilcom.ma/fr/votre-projet/programme-intelaka">https://www.tamwilcom.ma/fr/votre-projet/programme-intelaka</a>
<b>Intelak Al Moustatmir Al Qarawi</b>	Projets éligibles exerçant dans le monde rural	90% du programme d'investissement Plafond : 1 200 000 DH	Taux d'intérêt : 2% HT Frais de dossier : gratuits Prime d'assurance préférentielle 0,1% HT	Tél : 0537 71 68 68 Fax : 0537 7157 15 <a href="https://almoustatmir-algaraoui.com/fr">https://almoustatmir-algaraoui.com/fr</a>
<b>Start-TPE</b>	Besoin en fond de roulement des entreprises ayant bénéficié d'Intelak investissement	20% maximum du montant du crédit d'investissement Plafond : 50 000 DH	Aucune garantie n'est exigée Taux d'intérêt : 0% Frais de dossier : gratuits	<a href="https://www.ccg.ma/fr/votre-projet/start-tpe">https://www.ccg.ma/fr/votre-projet/start-tpe</a>
<b>CMT Banque conventionnelle</b>	Projet d'investissement et d'exploitation de tous secteurs d'activité	70% à 80% du programme d'investissement selon la banque et le type de projet	Taux négociable : entre 4,5% et 7% selon le risque du projet, la durée du CMT, le % de l'apport et les garanties proposées	Banque Populaire Attijariwafa Bank Crédit Agricole Bank Of Africa Crédit Du Maroc CIH Bank Société Générale BMCI Barid Bank Arab Bank CDG-Capital
<b>CMT Banque participative</b>	Projet d'investissement et d'exploitation de tous secteurs d'activité	80% du matériel sous forme de Mourabaha Dédié à l'équipement	La marge bénéficiaire est similaire au coût d'intérêt dans la banque conventionnelle	Umnia Bank Assafa Bank Akhdar Bank Bar Al Amane Bank Al Youssr



